

USAGES

// Biodiversité, forêt et surfaces protégées

Quels sont les statuts de protection en forêt ? Comment la biodiversité est-elle prise en compte dans la gestion forestière ?

Lieu de promenade, site d'activités économiques, refuge pour de nombreuses espèces, la forêt est un espace aux multiples usages. Les activités humaines côtoient le gîte et le couvert d'une flore et d'une faune diversifiées. Pour assurer la préservation de ce milieu et maintenir une synergie positive entre les activités, la gestion forestière durable, suivant le cadre légal établi, est primordiale.

DÉFINITION & DESCRIPTION

Au-delà d'être un lieu de ressources renouvelables, la forêt constitue aussi un patrimoine riche en biodiversité qu'il est nécessaire de préserver au même titre que les autres espaces naturels. Pour garantir la prise en compte des enjeux environnementaux et ainsi préserver la biodiversité inféodée à ces milieux, plusieurs outils existent, quadrillant le territoire en différents zonages qu'il convient de décrire. Ainsi, [les indicateurs permettant de présenter les liens entre biodiversité et gestion forestière](#) sont résumés en 2 fiches :

- La première dresse les modalités de gestion des espaces forestiers et le panorama des surfaces forestières protégées.
- La seconde présente des indicateurs spécifiques à la contribution de la gestion forestière en matière de préservation de la biodiversité, comme la diversité des essences, le volume de bois mort, le maintien d'arbre ou d'îlots de vieux arbres.

RÉSULTATS

Les forêts publiques (forêts domaniales et forêts des collectivités) sont gérées par l'Office national des forêts (ONF). **Les forêts privées** (plus de 3/4 des surfaces boisées) bénéficient d'un accompagnement par le Centre national de la propriété forestière (CNPF). Le Code forestier impose que les deux structures encadrent la gestion durable des forêts au travers :

- de « **l'aménagement forestier** », document de gestion durable établi par l'ONF qui, pour chaque forêt publique planifie sur 20 ans les actions (travaux sylvicoles, coupes de bois, pistes/routes, génie environnemental...). **100 % ha des forêts publiques sont dotées d'un aménagement forestier.**
- du « **plan simple de gestion** » (PSG), document de gestion sur 10 à 20 ans, obligatoire pour les forêts de plus de 25 ha, et volontaire pour celles entre 10 et 25 ha, validé par le CNPF. Le règlement type de gestion et le Code des bonnes pratiques sylvicoles (valables pour des surfaces <25 ha) sont deux autres documents de gestion garantissant la gestion durable de la forêt au regard du code forestier. **55% des forêts privées sont couvertes par un document de gestion durable et 58% d'entre eux, intègrent des exigences de gestion spécifiques au regard des espèces ou habitats à préserver.**

Les documents de gestion des forêts publiques, comme des forêts privées, intègrent les exigences des zonages environnementaux qui les concernent. Les zonages correspondent aux espaces dits « protégés » (cf. fiche indicateur « espaces protégés ») ; ce sont des espaces spécifiques pour lesquels a été mis en avant une espèce ou un milieu à préserver.

La cartographie présentée page suivante, localise les espaces forestiers sur lesquels s'applique une protection réglementaire (c'est-à-dire obligatoire) ou contractuelle (découle de la volonté du propriétaire). Une illustration de ce dernier cas, peut être, au sein des forêts privées, les forêts gérées par les Conservatoires d'espaces naturels (Cen). Les Cen ont pour mission de sauvegarder les milieux naturels les plus remarquables et, via des plans de gestion adaptés, entretenir ou restaurer la biodiversité correspondante. En Centre-Val de Loire, **1750 ha de forêt sont gérées par les Cen** (soit 0,2% de la surface de forêts privées).



Forêt sur le site de la vallée Vaubreux
© Cen Centre-Val de Loire

Cartographie des forêts et espaces protégés



Bois mort sur pied
© Florent Gallois CNPF



Milieu ouvert
© Benoit Garnier ONF



Arbre laissé pour la biodiversité
© Benoit Garnier ONF

OUTILS DE PROTECTION RÉGLEMENTAIRE

- Forêt privée
- Forêt publique
- APPB
- RNN
- RNR
- RNCFS¹
- Réserve biologique dirigée
- Réserve biologique intégrale

OUTILS DE PROTECTION FONCIÈRE

- ENS
- Sites CEN acquis
ou en maîtrise d'usage

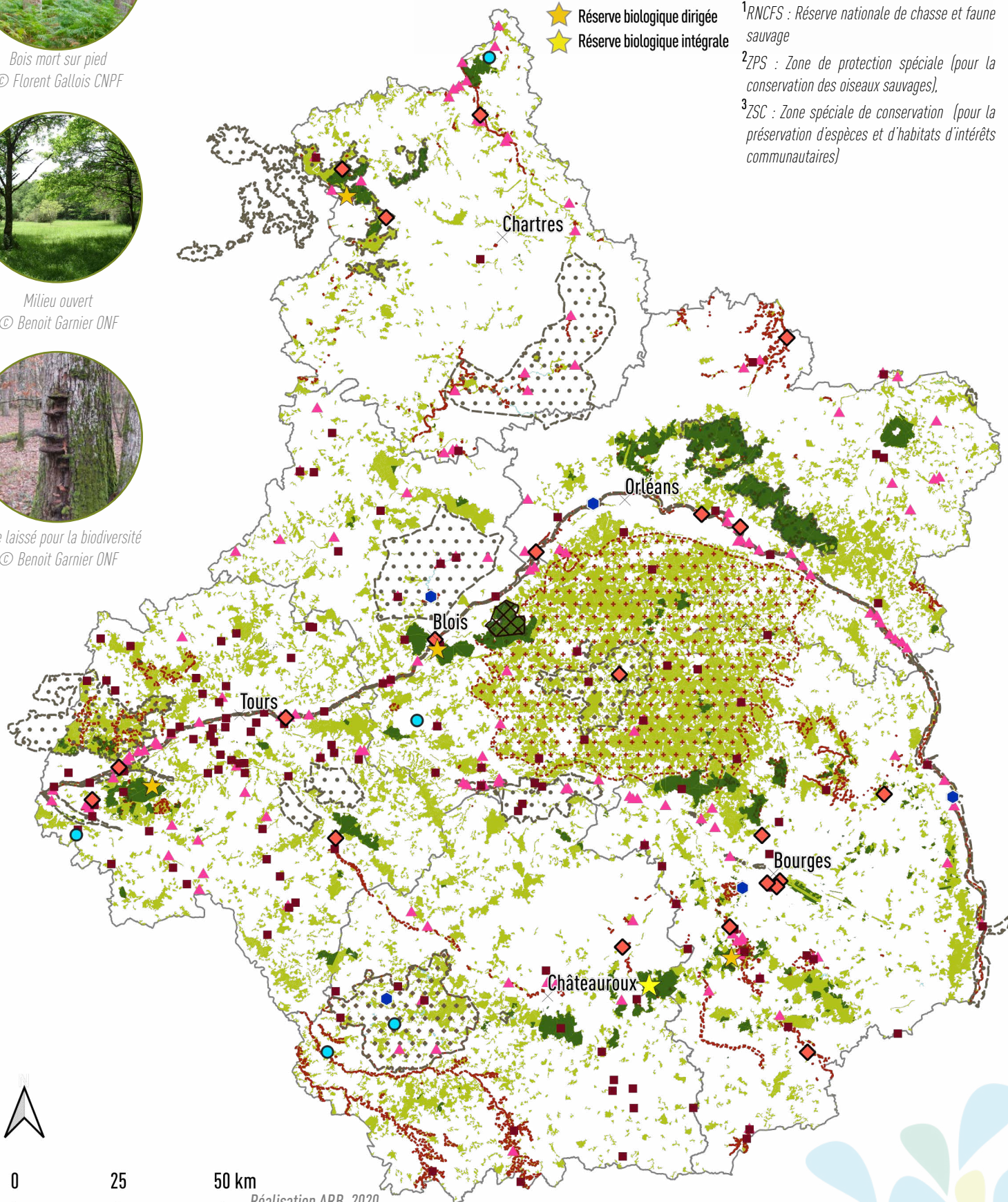
RÉSEAU NATURA 2000

- Natura 2000 - ZPS²
- Natura 2000 - ZSC³

¹RNCFS : Réserve nationale de chasse et faune sauvage

²ZPS : Zone de protection spéciale (pour la conservation des oiseaux sauvages).

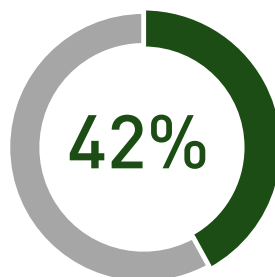
³ZSC : Zone spéciale de conservation (pour la préservation d'espèces et d'habitats d'intérêts communautaires)



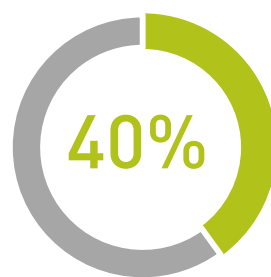
Réalisation ARB, 2020

Les espaces forestiers protégés sont majoritairement des espaces Natura 2000. Il s'agit d'une protection non obligatoire ; la gestion associée est donc dépendante de la volonté du propriétaire foncier. En revanche, en Centre-Val de Loire, il existe d'autres espaces forestiers concernés par des protections fortes et réglementées :

- **En forêt publique**, les réserves biologiques dirigées (RBD) ou intégrale (RBI), les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ;
- **En forêt privée**, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB), les sites gérés par les Cen, les Espaces Naturels Sensibles (ENS) et les Réserves Naturelles Nationales (RNN) et Régionales (RNR) (cf. indicateur « espaces protégés » pour les définitions).



42 % des **120 723 ha** de forêts publiques gérées par l'ONF sont des espaces protégés ou à vocation de l'être (**50 594 ha** en Natura 2000, **375 ha** en RBD ou RBI et **332 ha** d'ENS).

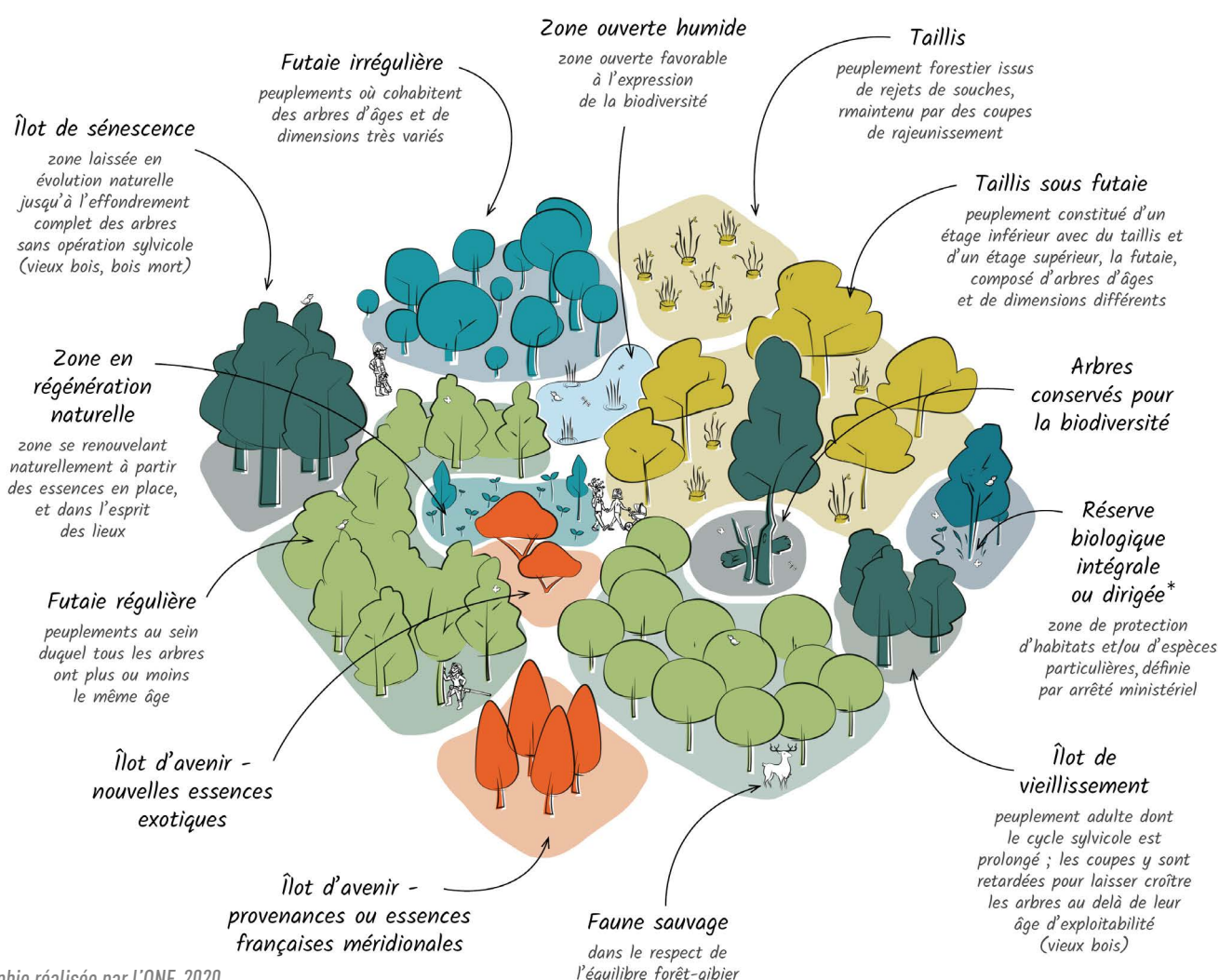


40 % des **836 000 ha** de forêt privée sont des espaces protégés ou à vocation de l'être (**38,6%** en Natura 2000 et **1,4%** en APPB, sites Cen, ENS, RNN, et RNR).



LA FORÊT, LIEU DE BIODIVERSITÉ

La forêt n'est un refuge pour la biodiversité que si elle est gérée durablement. Si l'on veut optimiser la biodiversité de la faune et de la flore, il faut raisonner à l'échelle du massif forestier : avec la grande variété de milieux associés qui la composent (lisières, milieux ouverts, mares intraforestières, étangs...) la forêt fait partie de la trame verte et bleue, elle joue un rôle de corridor et de réservoir de biodiversité, il s'agit donc de réfléchir à grande échelle et de privilégier une mosaïque de milieux, à l'instar de l'illustration ci-dessous.



ANALYSE

Dans le contexte de changement climatique, la gestion durable est d'autant plus importante qu'il s'agit de sauvegarder les forêts victimes des épisodes de sécheresse à répétition. Le rôle de la gestion forestière a toute sa place dans cette réflexion : la clé de la résilience (capacité d'un système à retrouver ou conserver un état d'équilibre face à des perturbations), repose dans la diversité génétique des essences mais aussi des milieux (et par extension des modes de gestion).

Pour l'adaptation au changement climatique, les forestiers et les chercheurs développent plusieurs programmes de recherche et d'expérimentation. En Centre-Val de Loire, dans les forêts domaniales, des sites pilotes «OPTIMIX» sont suivis par l'INRAE pour modéliser l'effet du changement climatique sur la vulnérabilité des forêts. D'autres programmes visent à planter les mêmes

essences mais en provenance du sud de la France, supposées être mieux adaptées aux phénomènes de sécheresse ou d'incendies (programme Giono de l'ONF).

En parallèle de ces expérimentations, conserver la part d'essences locales inféodées et adaptées aux sols et aux milieux régionaux est le gage d'une adaptation progressive. Il s'agit de plus, d'assurer la présence de ressources nécessaires au bon développement de la faune locale associée, totalement dépendante des végétaux locaux pour ses cycles de vie.

La biodiversité forestière au sens large est garante d'un écosystème équilibré. Elle conditionne la vitalité, la productivité et la régénération des forêts, d'où la nécessité d'en assurer la conservation.

LIMITES D'UTILISATION

Pour les données des forêts publiques :

La prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière relève de « l'engagement » dans les forêts domaniales (contrats État/ONF) et de la « recommandation » dans les forêts des collectivités.

Pour les données des forêts privées :

Le suivi et l'évaluation de la biodiversité en forêt privée restent limités et les informations difficilement diffusables du fait du statut privé des propriétés et du caractère confidentiel des informations. Le grand nombre de propriétaires et de gestionnaires et donc la multiplicité des types de gestion rend la forêt privée très hétérogène en terme de potentiel d'accueil en biodiversité. L'indicateur présenté ici, est donc pertinent pour un regard global sur la forêt privée.

Point de vigilance : sont incluses dans les forêts privées, les forêts des collectivités qui sont non gérées par l'ONF.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Sources des données :

- Données cartographiques :
 - CORINE Land Cover : produite par le Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE), série 2018
 - Forêt publique : service SIG de l'ONF Centre-Val de Loire
 - Délimitation des espaces protégés : service SIG Cen Centre-Val de Loire
- Données statistiques :
 - Services SIG ONF et CNPF

Échelle de constitution :

Départementale et régionale. Cartographie au 1/100 000ème

Mise à jour de l'indicateur : tous les 2 ans

POUR EN SAVOIR +

Indicateurs en lien :

[Indicateur biodiversité, forêt et gestion durable](#)

[Indicateur espaces protégés](#)

[Indicateur espaces gérés](#)

Rédacteurs :

Laetitia Roger-Perrier ARB, Benoit Garnier et Caroline Samyn ONF, Marine Lauer CNPF

BIBLIOGRAPHIE

Sites [ONF](#) et [CNPF](#)

Article «[Une forêt pilote en France pour étudier les effets de la sécheresse](#)»

Réseau Aforce, [projet ESPERANCE](#) mise en réseau des expérimentations pour l'adaptation des forêts au changement climatique

